RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / [illegible] rrier
- 6 OCT. 2022

Séance du 28 septembre 2022
Délibération N°2022-09-03

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 10 Suppléants (avec voix) : 2 Suppléants (sans voix) : 1 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 2 Titulaires absents : 4 **Votes exprimés : 10**	**L'an deux mille vingt-deux** Le **vingt-huit septembre** à dix-huit heures trente ARRIVEE 2 Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usses dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur **Jean-Yves MACHARD** **Date de convocation et d'affichage** : 22 septembre 2022

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD

Délégués suppléants :

- *Avec voix :* Monsieur Rémi PONCET (suppléant de Mme GLANDUT), Monsieur Thomas BIELOKOPYTOHH (suppléant de M. PASSETEMPS)
- *Sans voix car titulaires présents :* Monsieur Henri PERRIN

DELEGUES EXCUSES : Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT,

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-05-05 PORTANT SUR L'AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA LETTRE DE LEVEE D'OPTION RELATIVE A L'ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE A1616 SUR LA COMMUNE DE DESINGY

VU la décision 2018-04-02 du 27 avril 2018, relative à l'attribution du marché accord cadre à bons de commande n°2018-02 « Elaboration d'une stratégie foncière sur le bassin versant des Usses » à la société Teractem,

CONSIDERANT les fiches actions VB 1.1. DF1 et DF2 du Contrat de Rivières des Usses portant sur l'espace de liberté et l'acquisition de parcelles à fort potentiel de recharge,

CONSIDERANT la stratégie foncière du Syr'Usses qui a porté les 3 secteurs suivants comme prioritaires en termes d'acquisitions foncières : Plaine de Bonlieu, Gravelière et Aval de Mons,

VU la délibération n°2022-05-05 du Syndicat de Rivières les Usses portant autorisation donnée au président à signer la lettre de levée d'option relative à l'acquisition foncière de la parcelle A1615 sur la commune de Desingy,

Le Président expose les faits suivants :

Par délibération n°2022-05-05 en date du 04 mai 2022, le Syr'Usses a autorisé le Président à signer la lettre de levée d'option pour l'achat de la parcelle A1616 sur la commune de Desingy.
Il y a eu une erreur de surface : 6 812m², au lieu de 4 270 m².

Le prix est dont modifié : 2 044 EUROS (deux milles quarante-quatre euros) au lieu de 1 281 EUROS (mille deux cent quatre-vingt-un euros).

Les autres dispositions approuvées par la délibération n°2022-05-05 restent inchangées.

Après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité :

-APPROUVE les termes de la levée d'option et l'indemnité de 2 044 EUROS (deux milles quarante-quatre euros) au profit du promettant, sous réserve de la justification de ses droits de propriété sur le(s) immeuble(s) cédé(s) ;

-AUTORISE le Président à signer la nouvelle lettre de levée d'option pour l'acquisition par le Syr'Usses de la parcelle A1616 sur la commune de Desingy ;

-AUTORISE le Président à solliciter des subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,

-DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets ;

Ainsi fait et acceptés les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois
le_____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Jean-Yves Mâchard,
Président du Syndicat de Rivières les Usses

Les Usses SYNDICAT DE RIVIÈRES HAUTE-SAVOIE

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle courrier
- 6 OCT. 2022
ARRIVEE
2